

Compte rendu CAP interministérielle des Chargés d'Etudes Documentaires 3 décembre 2019

1. Déclaration liminaire et réponses de l'administration

Voir ci-joint

Nouvelle organisation des CAP et de la gestion des parcours et carrière dans la fonction publique

Le décret relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires vient de paraître (le 29 novembre dernier). Il redéfinit le périmètre de gestion des CAP. Chaque ministère employeur va devoir définir ses propres lignes directrices de gestion (LDG) en matière de promotion, de mobilité et plus largement de gestion des parcours, compétences et rémunération des agents.

Pour l'instant aucune LDG n'a été adoptée, certains ministères sont déjà en négociation, chaque LDG devra être approuvée après concertation avec les organisations représentatives élues au Comité technique ministériel. Ces négociations se feront donc en interne dans chaque ministère. Pour notre corps interministériel cela pose de véritables problèmes de gestion et d'égalité d'accès, que ce soit en termes de postes lors de mobilité ou de promotion. Pour l'instant, aucune LDG n'étant publiée, il reste un flou total sur les modalités de publication de postes vacants ou des critères et du nombre de promotion par corps (CED, attachés, ingénieurs, etc...) ou par catégorie (A, B ou C). Les grandes lignes de gestion devraient se faire par grade et non plus par corps, ce qui nuira potentiellement à un corps aussi spécifique et restreint que le nôtre (crainte d'être « dilués » au sein des A, de ne plus reconnaître nos missions spécifiques, ce qui risque de réduire les possibilités d'avancement). Le MTES reste néanmoins notre ministère gestionnaire.

Nous contestons très fortement ces nouvelles règles de gestion et de fonctionnement qui individualisent toujours plus l'agent dans les événements qui jalonnent sa carrière : recrutement, mobilité, reclassement, promotion, évolution... Les décisions de l'administration seront de plus en plus opaques pour chacun et le seul recours sera le véritable recours administratif ou contentieux. Le pouvoir des chefs de service en matière de recrutement ou de promotion risque d'être largement discrétionnaire et ouvre la porte à une véritable gestion individuelle beaucoup plus proche de la gestion RH du secteur privé que des valeurs du service public qui garantissent le maintien de l'intérêt général, l'indépendance et la qualité de service propre à la fonction publique.

Mobilité

Pour l'instant, le MTES a, de son côté, prévu de privilégier 1 cycle de mobilité en septembre pour tous les corps, mais d'autres comme par exemple les Armées ont choisi une publication au fil de l'eau.

Quoiqu'il en soit à partir de 2020, tous les postes ouverts à mobilité devront être publiés sur le site [Place de l'emploi public](#) (ex-BIEP). Il n'y aura plus 2 cycles de mobilité pour les CED comme auparavant. Nous vous invitons donc à consulter régulièrement ce site ou à vous créer un compte, à déposer votre CV et à vous créer des alertes si vous souhaitez bouger. On est donc bien beaucoup plus proche du privé que du public !

Promotion

Aucune LDG n'a encore été envisagée dans les ministères et nous n'avons pas d'information sur les futures règles de calcul des taux de promotions.

Les dossiers de promotions au choix seront dorénavant uniquement étudiés par les représentants de l'administration ce qui témoigne une fois de plus du respect du dialogue social et des représentants des agents...

Les futures CAPI seront donc en grande partie « vidées » de leur [contenu](#) (plus d'examen des mobilités ou de l'avancement) et ne traiteront plus que des problèmes litigieux entre un agent et son administration.

Sur toutes ces questions nous restons à votre disposition pour répondre à vos interrogations concernant votre carrière et vos relations avec votre hiérarchie ou vos RH. N'hésitez pas non plus à prendre contact avec vos représentants de proximité qui seront plus à même de connaître les textes publiés au sein de votre structure.

Plus d'info :

[Décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires](#)

[Compte-rendu CGT du GT du 19 septembre : projet de décret sur les CAP et les lignes directrices de gestion](#)

[Tract de la CGT finances publiques](#)

Rifseep

Les représentants des ministères employeurs n'ont pas pu nous donner de date ou de calendrier pour l'envoi des notifications des groupes de fonction à chaque CED ni même la date de publication des notes applicatives du Rifseep, quand bien même celui-ci est appliqué depuis quelques mois. Les agents connaissent donc des changements sur leur fiche de paie sans pouvoir avoir connaissance du cadre réglementaire et sans aucune possibilité de recours puisqu'ils n'ont toujours pas reçu leur notification de groupe de fonction et montant d'IFSE !

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) vient de publier sa note applicative. Nous invitons les agents de ce ministère à être très vigilants puisqu'il nous a été signalé que cette note applicative sera effective depuis le 1er janvier 2019 au lieu du 1er juillet 2017. N'hésitez donc pas à nous faire un retour sur votre situation.

Examen professionnel de chargé d'études documentaires principal en 2020

2 sessions auront lieu en 2020.

La première aura lieu du 9 au 13 mars 2020 avec des inscriptions du 16 décembre 2019 au 27 janvier 2020. Elle sera au titre de l'année 2020 (les reçus seront donc CEDP depuis le 1er janvier 2020).

La seconde aura lieu du 2 au 6 novembre 2020 avec des inscriptions du 28 juin au 28 août 2020. Elle sera au titre de l'année 2021 (les reçus seront donc CEDP depuis le 1er janvier 2021). Le jury lors de cette session devrait être constitué de plusieurs CED mais nous ne savons pas le nombre total de jurés (actuellement 1 CEDP, 3 Conservateurs et 1 Administrateur civil).

Le « retard » dû à l'annulation du concours en 2017 devrait donc être rattrapé.

Néanmoins, les textes officiels ne sont pas encore publiés et nous ne connaissons donc pas le nombre de postes ouverts.

[Page relative à l'examen professionnel de CEDP](#)

2. Décisions de la CAPI

Promotions au choix

Chargé d'études documentaires principal

2 postes étaient proposés pour 19 candidats.

Laure Larrisquat (Economie et Finances) et Pascale Martin-Rivalière (Armées) sont promues. La CAPI a relevé la qualité du dossier de Lydie Bonneau.

Chargé d'études documentaires hors classe

14 postes de CEDHC sont ouverts pour l'année 2020. Il y a aujourd'hui 10 CEDHC, la CAPI a choisi de ne pas saturer ce grade au risque de léser les candidats qui ne répondront aux critères (notamment les 8 années d'ancienneté au grade de CEDP) que dans quelques années. Comme nous l'avions précisé lors des précédentes CAPI nous soutenons cette proposition. La CAPI a donc choisi de promouvoir 3 agents au titre de l'année 2020. Christine Chauvel (Santé), Christine Pomerantz (MEAE) et Emmanuel Thomassin (Armées) sont promu.e.s. La CAPI a relevé le dossier de Sylvain Lebreton.

Nous félicitons les collègues promu.e.s !

Mobilités

La CAPI a émis un avis favorable sur les mobilités suivantes :

Services	Bureaux	Intitulé du poste	NOM	Prénom	Grade	Affectation actuelle
DREAL Grand Est		A Chargé€ de mission de pilotage de l'archivage 09-019	PANARONI	Coraline	IE	Min Education National
Min. de l'Economie et des Finances		Responsable du centre de conservation d'archives - Adjoint à la cheffe du SAEF	QUEGUINEUR	Frédéric	CEDP	Ministère des Armées
Ministère des Armées		Adjointe à la cheffe du bureau des publics et de la valorisation du SHD	LEBRETON	Fleur Hélène	Professeur des écoles	Ministère de l'Education na
Ministère des Armées	SGA/DPMA/DIR	Chargé de mission analyse et prospective	MEYER-PAJOU	Mathilde	CED	Ministère des Armées
CEREMA		Chargé de mission Gestion numérique de la connaissance	BARDOUX	Camille	CED	CEREMA

Sauvadet

La CAPI a émis un avis favorable à la titularisation d'Hélène Boudou-Reuze (Armées) et Valérie Godard (Armées).

Contre toute attente, un concours de déprécarisation devrait être ouvert le 17décembre 2019. Le texte n'est pas encore publié.

Laurent Chauvel et Carole Jovignot
Aurélié Outtrabady et Alain Alexandra
Vos élu-e-s CGT